



ROBINETS D'INCENDIE ARMES - SERVICE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS
C E R T I F I C A T

N° 042/02/J5.F5

délivré à la société

CLF SATREM

Immeuble Curie - 16 rue Georges Besse - Parc de la Haute Technologie Antony II - 92160 ANTONY - Tél. 01 82 00 40 40

Siret N° 493 678 916 00096

Dans le cadre de cette certification, cet établissement dispose de 4 implantations locales reconnues (voir annexe).

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification de service [Référentiel F5 (avril 2010)]

- Mise à disposition d'un personnel compétent,
- Utilisation de moyens matériels adaptés,
- Organisation de l'activité assurant la qualité des prestations fournies,
- Maintenance préventive et corrective de l'installation,
- Vérifications périodiques.

Date de prise d'effet le 31/12/2014

Amaury LEQUETTE
Directeur CNPP Cert.

Ce certificat est valable jusqu'au **30/12/2017**.

Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur www.cnpp.com



CNPP Cert., organisme certificateur
reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance - www.cnpp.com
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone +33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie +33 (0)2 32 53 64 46



Certification APSAD de service de maintenance d'installations de Robinets d'Incendie Armés

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par le CNPP à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité. Elle est attribuée avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en « attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place. Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité. Des contrôles en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations fournies par l'entreprise.

Dans le cadre de la présente certification,

L'entreprise peut disposer d'Implantations Locales Reconnues (ILR) qui assurent tout ou partie des prestations couvertes par la certification. Ces implantations font aussi l'objet périodiquement de contrôles spécifiques destinés à vérifier que leurs prestations sont satisfaisantes. Dans ce cas, ces implantations sont référencées en annexe au certificat.

Le service couvert par la présente certification ne porte pas sur les seuls postes de RIA mais sur tous les éléments de l'installation, y compris les sources d'eau.

Seules les entreprises titulaires de la certification APSAD de service de maintenance d'installations de RIA sont habilitées à délivrer les comptes-rendus des vérifications périodiques Q5, pouvant être pris en considération par les Sociétés d'Assurances.

UNE CERTIFICATION VOLONTAIRE

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par CNPP Cert. à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

La certification APSAD s'inscrit dans une approche collective, où toutes les parties prenantes sont associées pour l'élaboration des référentiels : professionnels de la sécurité, utilisateurs, prescripteurs, assureurs, pouvoirs publics.

LA GARANTIE DE FIABILITÉ D'UNE INSTALLATION

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en « attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.

Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

DES CONTRÔLES RIGoureux AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET EN CLIENTÈLE

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

CONSEILS À LA CLIENTÈLE

Pour la pérennité de votre installation, faites la vérifier périodiquement et souscrivez un contrat de maintenance auprès d'entreprises titulaires de la certification APSAD correspondante.



ROBINETS D'INCENDIE ARMES - SERVICE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS

ANNEXE AU CERTIFICAT

n° 042/02/J5.F5

délivré à la société

CLF SATREM

Implantations couvertes par ce certificat :

● 17 rue du Périgord - 68270 WITTENHEIM	☎ 03 89 31 06 56
● 9 allée de Longuetterre - 31850 MONTRABÉ	☎ 05 62 57 78 95
● 31 rue Lamartine - ZI des Condamines - 38320 EYBENS	☎ 04 76 01 17 73
● Rue René Cassin - ZA les Chemins Croisés - 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY	☎ 03 21 55 46 52

Annexe au certificat APSAD du 31/12/2014